Les projets ont toute latitude pour demander l'hébergement de sites permettant leur communication vers leurs partenaires ou la communauté scientifique concernée ou le grand public.

Le service informatique met à disposition l'infrastructure de base (fonction d'hébergement) mais le site lui-même est à mettre en œuvre par les moyens du projet.

From:
https://docinfo.ias.u-psud.fr/ - **Informations, recommandations et conseils du service informatique de l'IAS**

Permanent link:
https://docinfo.ias.u-psud.fr/doku.php/web:projets?rev=1396432978

Last update: **2014/04/02 12:02**